

Promotion du sport d'élite dans l'Armée suisse

L'Armée suisse aide les fédérations et leurs athlètes, par le biais de divers projets de soutien, à s'établir au niveau international et à remporter d'importantes victoires pour le sport suisse. Les mesures d'encouragement prises en charge par l'Armée suisse doivent être considérées comme subsidiaires, car elles sont efficaces qu'en complément de mesures décidées par les fédérations.

Athlète qualifié

Les membres des équipes nationales élites Indoor et les joueurs de LNA (et quelques exceptions pour certains joueurs LNB) ont la possibilité de faire leur école de recrues (ER) en tant qu'athlète qualifié ». Les recrues qui bénéficient de ce statut peuvent prendre du temps pour l'entraînement le soir et obtenir des congés. Comme valeur indicative, il faut prévoir pour les athlètes qualifiés une absence hebdomadaire de quatre fois trois heures au maximum, selon entente. Tant que faire se peut, cet entraînement doit être planifié pendant le temps de travail (heures marginales). L'entraînement n'est accordé que s'il existe une planification. L'entraînement doit en premier lieu se faire dans le cadre de la discipline du sportif. Il ne s'agit toutefois pas d'un droit acquis. Leur comportement et leurs prestations doivent satisfaire aux exigences.

La demande du statut d'athlète qualifié doit être déposée au plus tard trois mois avant le début de l'ER au moyen du formulaire prévu à cet effet.

Conditions

- Être en possession d'une Swiss Olympic Card
- Être membre d'un cadre national junior / M21, M23 / élite
- Être membre d'une sélection / en ligue nationale A (quelques exceptions pour la ligue nationale B)

École de recrues

Les volleyeurs qui veulent bénéficier du statut d'athlète qualifié pendant leur ER doivent s'inscrire dans les délais suivants:

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| - 1e ER; mars - juillet: | décal d'inscription 15 janvier |
| - 2e ER; juillet - novembre: | décal d'inscription 15 mai |
| - 3e ER; novembre – mars: | décal d'inscription 15 septembre |

Attention : le formulaire ne peut pas être utilisé pour les reports et les changements d'incorporation, qui doivent être effectués au préalable directement par la personne concernée !

Cours de répétition (CR)

Il est également possible de bénéficier du statut d'athlète qualifié pour les CR. En outre, un athlète qualifié peut à chaque fois reporter le CR à sa convenance (voir reporter un CR) s'il respecte le délai prévu, soit trois mois avant l'entrée en service.

Reporter un CR

Les formulaires officiels de demande de report de CR se trouvent en annexe.

Il y a deux formulaires différents :

- Report pour les sportifs d'élite ayant une formation de moniteur de sport militaire
- Report pour les sportifs d'élite sans formation de moniteur de sport militaire

Merci de prendre le bon formulaire, et de l'envoyer à Swiss Volley dûment rempli au plus tard 3 mois avant l'entrée en service. Le délai doit impérativement être respecté.

Vous trouverez les dates des CR sur le site <http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/deplacement-de-service.html>.

Visibilité / comportement de militaire

La promotion du sport d'élite dans l'Armée suisse est un fonds important non seulement pour le sport, mais aussi pour l'Armée (« ambassadeurs de l'Armée »). C'est pour cette raison qu'un comportement militaire correct est requis. Le port du logo « Sport d'élite Armée suisse » et de l'écusson « ARMÉE SUISSE » sur les vêtements et leur présence sur le site web personnel est tout aussi requis que l'évocation du soutien apporté par l'Armée lors d'interviews, de déclarations, etc.

Assurance

Assurance militaire de base – voir www.suva.ch/fr/startseite-suva/versicherung-suva/militaerversicherung-uebersicht-suva.htm

Contacts

En cas de questions, nous vous aiderons avec plaisir:

Swiss Volley

Noémie Théodoloz
Coordinatrice sport d'élite Volleyball
031 303 37 56
Noemie.Theodoloz@volleyball.ch

Komp. Zen. Sport A

Hauptstrasse 247
2532 Magglingen
058 467 63 29
www.baspo.ch www.armee.ch/spitzensport

Stabsadj. Urs Walter
Responsable du département militaire
058 467 62 02
Urs.Walter.WR@vtg.admin.ch

Les formulaires pour les athlètes qualifiés ou les reports de service sont à envoyer à:

Swiss Volley

Noémie Théodoloz
Schwarzenburgstrasse 47
3000 Bern 14